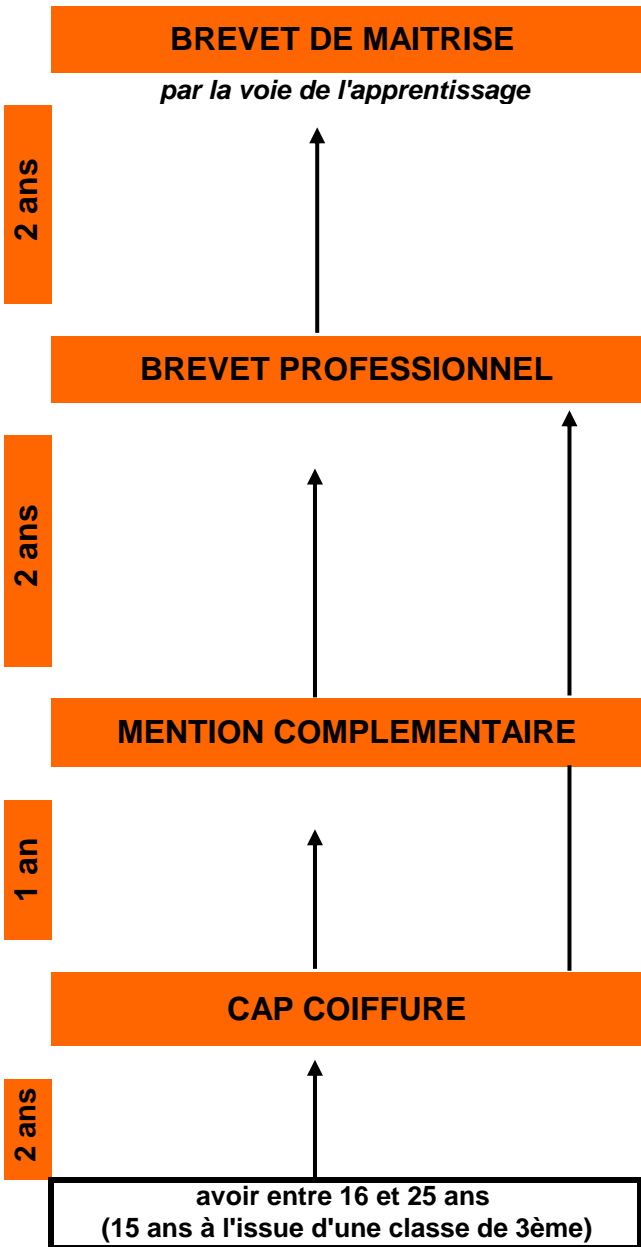


COIFFURE



TROISIEME (Collèges) / DIMA-Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance (CFA)

Responsable Nizard KAROUI 03 89 33 22 93 nkaroui@cm-alsace.fr

LES CONTRATS

Le contrat d'apprentissage est un contrat signé par les parents du jeune (si mineur) et l'entreprise, sous le contrôle de la Chambre de Métiers dont dépend l'entreprise.

L'entreprise doit être agréée à former des apprentis.

Public visé :

Les jeunes de 16 ans à moins de 30 ans au début du contrat. Les jeunes de 15 ans s'ils sortent d'une classe de 3ème.

Informations sur les exonérations des entreprises :

- les entreprises sont exonérées de la totalité des charges patronales
- indemnisation pour les heures de formation au CFA

Rémunération du jeune :

- selon barème spécifique

Le Contrat d'apprentissage



Modèles de coiffure BM



Comment trouver un employeur ?

Faire son bilan personnel :

Objectifs, motivations, formations, expériences professionnelles, stages, langues, caractère : qualités, défauts.

Faire son Curriculum Vitae :

A défaut d'expérience professionnelle particulière, mettez en avant d'autres éléments tels que le permis de conduire, langues, connaissances en informatique, stages d'été, activités sportives.

Rechercher un employeur par :

- Le bouche à oreille : Informez le maximum de vos connaissances
- La presse, les forums, les salons : JEF (Jeunes, emplois, formation), petites annonces...
- Les fichiers internet et annuaires téléphoniques
- Les Chambres consulaires : Chambres de Métiers, de Commerce, d'Agriculture
- Les Centres d'information : CIO, Missions locales, Univers des Métiers, Permanences d'accueil

L'entretien : Recommandations

- maîtrisez votre CV
- sachez qui est votre interlocuteur,
- apprenez à maîtriser votre angoisse

Attention :

- Au retard, mais n'avez pas plus de 5 minutes d'avance
- au look : collez au métier, soyez classique
- Répondez de manière à ce que le recruteur puisse mieux vous connaître ; soyez clair et précis, mais ne vous cantonnez pas au OUI ou NON
- Restez calme et gardez votre sang froid.

Après l'entretien, vous devez repartir en sachant :

- s'il y a accord de principe sur votre embauche et s'il reste des questions particulières à éclaircir
- le cas échéant, la date de démarrage dans l'entreprise et quelle sera votre fonction exacte.

Le portail de l'apprentissage pour toutes vos recherches :

www.apprentissage-alsace.eu

ESPACE EMPLOYEUR :

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation
Pour plus de renseignements sur la formation en alternance, la rémunération, et les conditions financières, vous pouvez consulter les sites suivants et contacter notre secrétariat :

-nbossavy@cm-alsace.fr

-www.artisanat.fr

-www.agefos-pme.com onglet entreprise (choisir sa région)

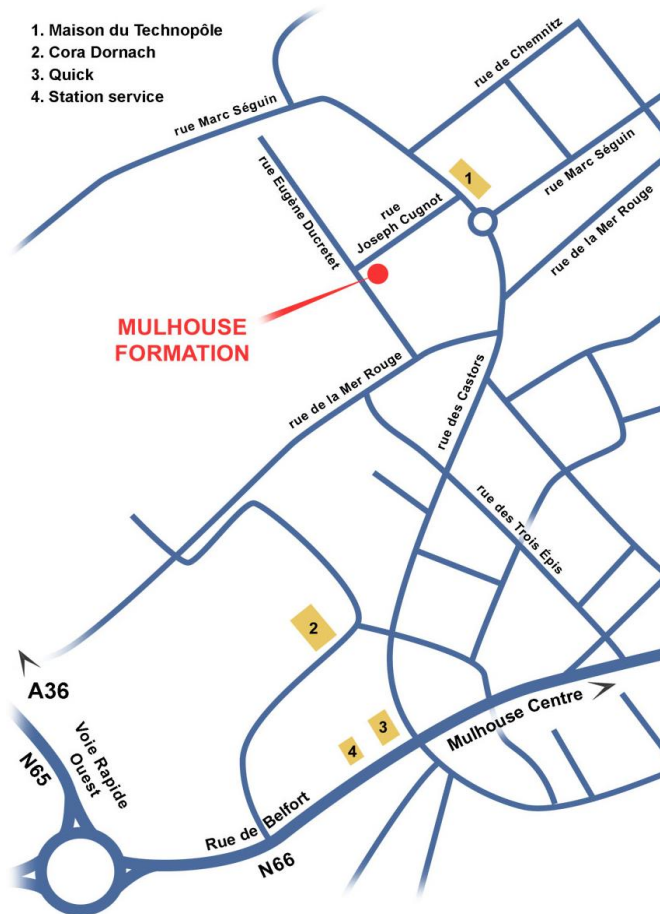
-www.service-public.fr onglet : professionnels/ressources

humaines/recrutement aides à l'emploi

-www.alternance.emploi.gouv.fr onglet entreprises

-www.uca68.fr/fr/corporation-coiffeurs

PLAN D'ACCES AU CFA de l'Artisanat



Centre de Formation d'Apprentis de l'Artisanat

21, rue Joseph Cugnot
68200 MULHOUSE

cfaa@cm-alsace.fr



Chambre de Métiers d'Alsace

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

CFA de l'Artisanat

Le Métier de Coiffeur



Pôle Coiffure

Secrétariat :

Nathalie BOSSAVY

03.89.33.18.91



nbossavy@cm-alsace.fr

